



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**DEPARTEMENT DE L'AUBE
VILLE DE TROYES**

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 AVRIL 2026

Date de convocation et de publication : 17 Avril 2026

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Maire, est ouverte à 19h25.

Sont présents :

M. François BAROIN/ Maire

M. Mmes AZZAB, BAROIN, BAUDOUX, BOUDADI, BRET, DEHARBE, DOBRAJE, GARIGLIO, GRILLAT, HONORE, HUBERDEAU, SCHERRER, SEBEYRAN, SOMSOIS, THOMAS (Mme), TURPIN-PADIRAC / Adjoints.

M. Mmes AUTIER, BAZIN-MALGRAS, BRIOT, BROCHET, COURTIN, DINIZ, DUPRE, FARRUGIA, FENEK, FREGANS, GEORGE, GESP LAHUGT, HIOLET, HUPFER-CHARPENTIER, LAVILLE, LEGRAND, MARCHAND, RAFFETIN, REVOLIO, SUBTIL, THOMAS (M.), VAJOU / Conseillers municipaux.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

M. DENIS à M. HONORE, Mme LEMELLE à M. BAUDOUX, M. TRAVERSA à M. GRILLAT, Mme COURTOIS à Mme HUBERDEAU, M. JAY à Mme DOBRAJE, Mme MANGEON à M. THOMAS, M. ROBERT à Mme BRIOT, Mme BOURDON à M. BROCHET.

Etant considérés comme « Elus potentiellement intéressés », sont sortis et n'ont pas pris part au vote : Mme TAHRI et M. VINOT

Le Conseil municipal a choisi comme secrétaire de séance Mme Oxana HIOLET.

DELIBERATION N°18	CONVENTION DE COPRODUCTION DU DEFILE DES COMMERÇANTS
RAPPORTEUR	Mme DOBRAJE

Nombre de membres : 49		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
39	47	47			

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour).

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

CONVENTION DE COPRODUCTION DU DEFILE DES COMMERÇANTS

Exposé :

L'association Les Vitrites de Troyes la Champagne (VTC), créée en 2017, fédère les commerçants et les principaux acteurs économiques de Troyes et son Agglomération. Elle a pour mission d'accompagner, de soutenir et de valoriser les commerçants de la Ville de Troyes en organisant et en coordonnant des animations et événements locaux destinés à dynamiser le territoire et à renforcer son attractivité.

Dans ce cadre, l'association contribue activement à l'animation du centre-ville et au rayonnement économique et commercial de Troyes, et s'inscrit en complémentarité des actions développées par la Ville.

Cette coproduction consistera en l'organisation d'un défilé de commerçants, sous forme de spectacle mettant à l'honneur le savoir-faire des boutiques troyennes à l'occasion de la sortie des collections printemps-été.

La convention engage la Ville de Troyes et l'association Les Vitrites de Troyes la Champagne à mutualiser les moyens de réalisation de cet événement permettant à l'association de bénéficier d'une salle dans le cadre de l'organisation de son défilé des commerçants, et à la Ville de Troyes de bénéficier d'un événement fédérateur valorisant ses équipements, renforçant l'attractivité commerciale du centre-ville et contribuant à son rayonnement.

Les modalités de participation de chacune des parties sont définies dans une convention de coproduction ci-annexée.

Décision :

Il vous est proposé :

- **d'approuver la convention de coproduction avec l'Association Les Vitrites de Troyes la Champagne ci-annexée,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la présente convention.**